

15ème législature

Question N° : 14174	De Mme Nathalie Bassire (Les Républicains - Réunion)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > outre-mer	Tête d'analyse > Lutte antivectorielle à La Réunion et technique de l'insecte stérile	Analyse > Lutte antivectorielle à La Réunion et technique de l'insecte stérile.
Question publiée au JO le : 13/11/2018 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Nathalie Bassire interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les recommandations communiquées par le Haut conseil de la santé publique (HCSP) dans son avis de juin 2018 relatif à la lutte contre les vecteurs de dengue et de chikungunya à La Réunion. La technique de l'insecte stérile (TIS) consiste en un lâcher massif d'insectes stériles mâles afin de stopper l'expansion des populations de moustiques vecteurs de dengue. Cette technique depuis longtemps exploitée dans d'autres pays, fait l'objet de recherches poussées à La Réunion au sein de l'Institut de recherche et de développement aux fins d'adaptation au contexte local. Quatre phases composent la mise en œuvre de cette technique : phase 1 de recherche fondamentale, phase 2 de test sur une surface réduite, phase 3, dite industrielle, de généralisation à l'ensemble de l'île et phase 4 de consolidation et d'intégration de la technique aux stratégies de prévention des maladies à transmission vectorielle. Au regard des contraintes liées à la mise en œuvre de cette technique, le HCSP conseillait dans son avis de juin, d'attendre la fin de l'épidémie en cours en début d'année à La Réunion pour lancer la phase 2. Si, selon les derniers chiffres disponibles, l'année 2018 a enregistré de janvier à octobre 6 650 cas confirmés de dengue, 144 hospitalisations d'urgence, 456 passages aux urgences et 5 décès, dont 3 considérés comme directement liés à la dengue, l'épidémie connaît depuis plusieurs semaines une phase de stabilisation avec un nombre limité de nouveaux cas. En revanche, l'approche de l'été austral fait craindre une nouvelle vague épidémique majeure selon les termes de la préfecture et de l'ARS. Aussi, elle souhaiterait savoir si un calendrier de mise en œuvre de cette technique innovante est envisagé et les autres moyens que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour protéger la population réunionnaise face à ce fléau.